

TABLEAU DES EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES PAR DISCIPLINE POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

DISCIPLINE	PROTECTION DU CORPS	GANTS	PROTECTION	CASQUE
VITESSE	Combinaison de cuir 1 pièce	Cuir	Dorsale : Obligatoire Airbag obligatoire	Intégral obligatoire Normes F.I.M ECE 22-05 « P » ou ECE 22-06 « P »
DRAGSTER	Combinaison de cuir 1 ou 2 pièces sur zip	Cuir	Dorsale : Obligatoire	Intégral obligatoire Normes F.I.M ECE 22-05 « P » ou ECE 22-06 « P »
COURSES SUR PISTE	Combinaison de cuir ou Kevlar 1 pièce (matériau synthétique autorisé si conforme à la réglementation FIM) pour les 250cc et plus. Pour les moins de 250cc et le Flat-Track, vêtements type motocross	Cuir ou matériau équivalent	Dorsale : Obligatoire	Intégral obligatoire Normes F.I.M ECE 22-05 « P » ou ECE 22-06 « P »
TRIAL	Vêtements en matière résistante qui couvrent les bras	Matière résistante	Dorsale pilote et suiveur : Obligatoire Pectorale : Recommandée	Normes F.I.M ECE 22-05 « J » ou « P » ou ECE 22-06 « J » ou « P »
ENDURO ENDURANCE T.T	Vêtements en matière résistante qui couvrent les bras	Matière résistante	Pectorale et dorsale : Obligatoires	Intégral obligatoire Normes F.I.M ECE 22-05 « P » ou ECE 22-06 « P ». La norme ECE 22-05 « J » ou ECE 22-06 « J » est autorisé uniquement en motos anciennes et en x-trem.
RALLYE ROUTIER	Combinaison de cuir 1 ou 2 pièces reliées	Cuir et homologué	Dorsale : Obligatoire Protection gonflable autorisée	Norme ECE 22-05 ou ECE 22-06
MOTOCROSS	Vêtements en matière résistante qui couvrent les bras	Matière résistante	Pectorale et dorsale : Obligatoires Protection de genoux, coudes et épaules obligatoire pour les catégories 65cc, 85cc et 125cc	Intégral obligatoire Normes F.I.M ECE 22-05 « P » ou ECE 22-06 « P » La norme ECE 22-05 « J » ou ECE 22-06 « J » est autorisé uniquement en motos anciennes.
SUPERMOTARD	Combinaison de cuir 1 pièce	Cuir ou matériau équivalent	Dorsale : Obligatoire Protection gonflable autorisée	Intégral obligatoire Normes F.I.M ECE 22-05 « P » ou ECE 22-06 « P »
COURSES SUR SABLE	Vêtements en matière résistante qui couvrent les bras	Matière résistante	Pectorale et dorsale : Obligatoires	Intégral obligatoire Normes F.I.M ECE 22-05 « P » ou ECE 22-06 « P »

Les casques de plus de 5 ans ou hors normes en vigueur ou en mauvais état, peuvent être consignés par le commissaire technique, puis rendus en fin d'épreuve.

Les casques possédant les normes FIM suivantes sont autorisés uniquement en circuit fermé : JIS T 8133 2015 (Japon) ou SNELL M 2015 ou 2020 (USA).

Le port de bottes en cuir ou en matériaux synthétiques est obligatoire.

Pour les protections ne bénéficiant pas du label FFM :

- Pectorale, la norme EN 14021 ou 1621-3 est obligatoire

- Dorsale, la norme EN 1621-2 est obligatoire

- Gilet intégral (Dorsale et Pectorale intégrées), conforme aux normes précisées ci-dessus.